

LE VÉRIDIQUE

OU COURIER UNIVERSEL.

(DICHUS VERUM QUID VERAT?)

Du 10 THERMIDOR, an IV de la république française. — Jeudi 23 JUILLET 1796, (vieux style.)

Texte de la capitulation de Francfort; contribution de huit millions imposés sur cette ville. — Progrès des français en Allemagne. — Poursuite de l'ennemi par le général Jourdan dans le Haut-Mein. — Evacuation du pays de Darmstadt par les troupes autrichiennes. — Jugement d'un citoyen condamné par contumace en vendémiaire, qui a été absous par le jury du Département de la Seine. — Levée du siège de Montous, annoncé par les gazettes étrangères. — Dénonciation contre le ministre des affaires étrangères, Charles Lacroix, qui dépense l'argent sans vouloir en rendre compte. — Suite de la discussion sur l'organisation de la haute-cour.

Cours des changes du 9 thermidor.

Amsterdam	60 $\frac{1}{4}$ à 15 j.
Basle	$\frac{1}{4}$ 6 à vue
Hambourg	185 à 14 j.
Gènes	91 à vue
Livourne	99 à vue
Cadix	11 10 à 40
Madrid	11 12 6 à 40 j.
Marc d'argent	47 15
Or fin	97 5
Quadrup	78
Piastres	5 1
Guin	24 18
Mandat	3 16

NOUVELLES DIVERSES.

TURQUIE.

Constantinople, le 1^{er} juin.

La Porte a réclamé la médiation de l'Espagne pour conclure un long armistice avec l'ordre de Malthe, et déjà le ministre d'Espagne a reçu une réponse favorable. Le dessein de la Porte est de donner la plus grande extension à son commerce, sur-tout dans l'Archipel et en Egypte, et d'augmenter le nombre de ses vaisseaux marchands. Et comme les maltois pouvoient opposer de grands obstacles à ce commerce, on espère atteindre ce but par une armistice avec cette puissance.

ITALIE.

Bologne, le 30 juin.

Depuis l'entrée des français dans notre province, nous avons recouvré notre indépendance et les privilèges dont nous jouissions en 1513. On est fort content ici des officiers et des soldats; le moindre désordre est puni de mort.

La ville de Bologne a 70,000 habitans. Les italiens

la nomment la Grasse, à cause de la fertilité de son territoire. L'état de Bologne renferme, en y comprenant la ville, 200,000 habitans.

On remarque ici que les français semblent redouter les italiens. Les généraux tiennent leurs soldats sous la tente, et ne les cantonnent que le moins qu'ils peuvent dans les villes et les bourgades.

Roveredo, le 6 juillet.

Mantoue est débloquée. L'atmosphère pestilentielle de ses environs en a chassé les français. L'armée du siège s'est rendue à Bologne, d'où elle passera, dit-on, à Trieste.

Milan, le 10 juillet.

On a meublé ici avec la plus grande magnificence le palais destiné à recevoir l'épouse du général Buonaparte.

Onze articles ont été ajoutés au traité conclu entre la république et le roi de Sardaigne. Un de ces articles porte que l'armée du roi ne pourra jamais excéder 4000 hommes.

ESPAGNE.

Cadix, le 10 juillet.

Le vaisseau de guerre l'Ange est parti d'ici pour la Havanne, ayant à bord le comte d'Orcyll et toute sa famille.

Il y a quelques jours, deux frégates anglaises pérorèrent dans notre baie, dans le dessein, comme l'on croit, de reconnoître le nombre des vaisseaux armés et prêts à mettre à la voile. Dès que le gouvernement en fut informé, il ordonna de viser sur tous les vaisseaux, quels qu'ils fussent, qui approcheroient de nos ports pour observer ce qui s'y passe.

La nombreuse flotte de l'amiral Solano est prête à sortir du port et à mettre à la voile. L'on attend le retour d'un courrier que l'amiral a envoyé à Madrid pour demander les derniers ordres de la cour et la con-

duite qu'il aura à tenir relativement à l'escadre anglaise, qui se range tous les jours en ordre de bataille à la hauteur de la baie, et dans le cas où la flotte espagnole devroit convoquer l'amiral Richery, et que les anglais tentassent un coup de main et fissent feu sur l'escadre française.

A L L E M A G N E.

Vienne, le premier juillet.

Les états de Hongrie ont offert à l'empereur de lever et d'entretenir une armée de 100,000 hommes. Ils ne demandent pour cela que la libre importation de leurs productions territoriales en Autriche. En attendant la réponse, les hongrois ont déjà mis tous leurs régimens au complet, et plusieurs comtats ont levé de leur propre mouvement et à leurs frais, un grand nombre de recrues, et les ont mis à la disposition de l'empereur.

Les juifs de Moravie ont levé volontairement une somme de 30,000 florins qu'ils ont envoyé à la caisse des recrues.

Les Deux Gallicies seules ont fourni 40,000 recrues. Il y a ordre dans les états héréditaires d'en lever encore 150,000.

On assure que le roi de Suède n'épousera plus une princesse de Mecklenbourg, mais bien la petite-fille de l'impératrice de Russie. Qu'y a-t-il d'étonnant ? Catherine ne la lui offre-t-elle pas l'épée à la main ?

Donouschingen, le 14 juillet.

La fortune paroît s'être entièrement tournée du côté des français. Une estafette venue au quartier-général de l'archiduc Charles, nous apporta hier la nouvelle que la gauche de l'armée de ce prince a été battue et repoussée jusques près de Philisbourg. On dit que, d'un autre côté, les français sont déjà à Stutgard.

De Fribourg, le 8 juillet.

Il s'est donné entre Rinsheim, Herbolzheim et Kensingen, un combat sanglant, dont nous n'avons pas encore la relation détaillée. L'ennemi s'étant avancé avec 6 mille hommes d'infanterie et trois régimens de cavalerie, repoussa d'abord jusqu'à la Bleich les avant-postes impériaux stationnés à Herbolzheim et Rinsheim; il parvint aussi à leur démonter un canon et un obusier, qui néanmoins furent emmenés et ne tombèrent point au pouvoir de l'ennemi. Le général de Fœlich, qui se trouvoit sur tous les points où le danger étoit le plus pressant, remarqua que l'ennemi pouvoit efficacement être pris en flanc du côté de Wagenstadt, où étoit posté le bataillon des braves volontaires de la ville de Fribourg: en conséquence, il y envoya une division des cuirassiers de Charles-Lorraine, sous les ordres du lieutenant-colonel comte de Mercantin, ainsi qu'un détachement de hussards, commandé par le major de Frimex. Ces deux officiers firent des prodiges de valeur.

Le bataillon desdits volontaires s'avança avec le même courage sur l'ennemi, et pénétra dans ses rangs. Après un combat assez vif, les français se virent contraints à la retraite, et furent poursuivis jusqu'à Ettenheim. L'ennemi, battu sur sa gauche, fut contraint d'évacuer Niederhausen et plusieurs autres endroits qu'occupoit son centre. Il a laissé sur le champ de bataille 2 à 300 hommes tués, et emmené plusieurs chariots remplis de blessés. Notre perte est peu considérable.

D A N E M A R C K.

De Copenhague, le 2 juillet.

Nous avons reçu des détails sur le dernier incendie qui a eu lieu dans le port de Pétersbourg. C'est le dimanche, 5 juin, que ce malheur est arrivé. La foudre ayant tombé sur plusieurs bâtimens de l'escadre de galères et de chaloupes canonnières mouillant dans ce port, la plus grande partie de cette escadre devint la proie des flammes, de même que les magasins de la marine situés sur le rivage.

Le même jour, on éprouva à Riga un orage épouvantable, pendant lequel la foudre tomba également sur deux vaisseaux de ligne, qui furent entièrement consumés.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

N O U V E L L E S O F F I C I E L L E S.

A R M É E D E S A M B R E E T M E U S E.

Extrait d'une lettre du général de division Ernouf, chef de l'état-major général de l'armée de Sambre et Meuse, à un de ses amis à Paris.

Au quartier-général, à Francfort, le 29 messidor.

Nous sommes entrés hier dans Francfort, mon cher général. J'ai poussé une reconnoissance, l'après-midi, à deux lieues dans la forêt sur la route d'Aschaffenburg, en sortant par Saxhausen. Je n'ai rencontré que cinq déserteurs, qui m'ont assuré qu'un gros corps de l'armée se retiroit sur cette place. J'ai trouvé dans la forêt un dépôt de 450 tonnes de farine et 2000 sacs d'avoine, gardé par un détachement autrichien que j'ai ramené avec moi.

Signé ERNOUF.

Extrait d'une autre lettre du même général.

Francfort, le 30 messidor.

J'apprends que l'avant-garde du général Championnet n'a trouvé que 3 à 4 escadrons de troupes légères, vers Ober-Morsbach, que le général Klein a culbutés; il a fait une vingtaine de prisonniers, et tué beaucoup de monde.

Signé ERNOUF.

Lettre du citoyen Joubert, commissaire du gouvernement près l'armée de Sambre et Meuse, au directoire exécutif.

Au quartier-général, à Langendibach, le 29 messidor.

L'armée de Sambre et Meuse poursuit avec activité ses succès: Francfort a été occupé. Tout s'y est passé avec le plus grand ordre, et l'émigration des habitans a été moins considérable qu'on ne s'y étoit attendu. Il n'est pas douteux que la discipline qui y est exactement observée; ne ramène bientôt dans les murs de cette grande ville, une partie de ceux que la terreur et des calamités en avoient éloignés.

Nous venons d'apprendre les nouveaux et éclatans succès du 21, de l'armée de Rhin et Moselle; il paroît que l'archiduc se retire dans l'intérieur de l'Allemagne. Le pays de Darmstadt est évacué, et nous y trouvons d'immenses ressources. Le général Jourdan poursuit l'ennemi dans le Haut-Mein, et le directoire peut être

assuré de son infatigable valeur. Celle des troupes ne peut être exprimée. Le soldat, fier de ses victoires, voit, avec enthousiasme, la consolante perspective d'une paix digne de ses travaux, et de la cause qu'il a soutenue avec tant de gloire.

Signé JOUBERT.

P. S. Les reconnoissances portées dans le pays de Darmstadt ont fait trouver de grands magasins abandonnés par l'ennemi.

P A R I S , 9 thermidor.

Il y a aujourd'hui deux ans que cessèrent des massacres qui avoient duré pendant le cours de dix-huit mois. Ce jour sera long-tems un jour de fête pour bien des familles; mais je ne sais s'il ne rappelle pas à l'esprit et au cœur plus de souvenirs amers que de pensées consolantes. Il entre au moins de la tristesse dans cette joie, que nous inspire la pensée de tant de sang conservé, après tant de sang répandu; il est triste d'être réduits à regarder comme un bonheur le mal que ne nous a pas fait la révolution, la révolution qui devoit, disoit-on, améliorer le destin de l'espèce humaine. Nous nous félicitons aujourd'hui de n'avoir point suivi dans le tombeau tant de milliers d'intéressantes victimes; une fête est consacrée au bonheur de ceux qu'épargna la tyrannie, nulle au malheur de ceux qu'elle égorga. Mais nous faisons sagement de nous réjouir, car nous aurions trop à pleurer; heureux encore si cette journée que nous célébrons avoit mis fin à toutes nos infortunes, et si nous n'avions pas vu le sang couler de nouveau, quatorze mois après, dans cette même ville qui fut le théâtre de tant d'horreurs; heureux, dis-je, si nos malheurs passés nous servoient d'instruction pour l'avenir, et si la légèreté de notre caractère nous permettoit de penser plus souvent à nos souvenirs qu'à nos espérances! Combien il s'en est peu fallu qu'à pareil jour l'infâme Robespierre ne devint le maître de la France! O français! quelle honte pour vous, si vous aviez été réduits à plier le genou devant ce monstre! Soyez moins fiers de sa défaite, qu'humiliés des progrès que vous lui aviez laissé faire; et songez que le sang d'un grand nombre de vous n'a été préservé que par la crainte qu'eut de périr un homme que vous avez trop exalté, et que vous ne sauriez trop mépriser.

Un nommé Noël écrit au journaliste des Hommes Libres, pour avouer les insultes qu'il a faites, de concert avec un autre individu, appelé Soulés, à Isidore Langlois. Ce Noël se donne des qualités comme un noble espagnol. Il s'intitule un des vainqueurs du 15 vendémiaire, au cul-de-sac Dauphin, et devant ce juge et président de la commission militaire-révolutionnaire à Rennes et à Vitre. On ne sait ce qu'on doit admirer davantage de l'insolence de cet homme qui se vante d'avoir attaqué un citoyen en public, ou de l'impudence avec laquelle il se pare de titres que le malheur des tems peut faire excuser, mais ne rendra jamais glorieux.

Lasacèle, un des prétendus conspirateurs de vendémiaire, vient d'être acquitté à l'unanimité par le jury du département de la Seine. Cela ne pouvoit guères être autrement. Tout Paris, à l'exception des patriotes de

89, étoit de cette *conspiration*, en faveur de la liberté des suffrages. En sorte que les coupables sont jugés par leurs complices.

Je ne sais quel journaliste a excité Tallien à provoquer un décret qui mit fin à ces scandaleuses procédures. Ce rôle honorable ne doit appartenir qu'à un des élus du peuple, et non au provocateur de la résurrection du régime révolutionnaire, et non à l'auteur de l'abominable décret du 3 brumaire. J'ai recueilli les voix; les contumaces ne veulent pas devoir leur repos à l'homme qui a fait l'apologie des massacres de septembre.

On écrit de Rome que le pape est décidé à tirer du trésor de Sixte V, déposé au château Saint-Ange, la contribution que les français lui demandent. L'abbé Piéachi est parti pour Paris pour y négocier la paix sous la médiation de l'Espagne.

Notre marine vient encore d'essayer une nouvelle perte; les frégates françaises, la *Proserpine*, la *Tribune* et la *Tamise*, ont été prises par les anglais, presque en sortant du port de Brest.

Une lettre de Francfort porte que les français suspendirent leur feu, quand ils virent que l'incendie étoit très-considérable, pour laisser le tout aux autrichiens de renoncer à la défense de la place, et que le général Kleber eut la générosité d'envoyer deux pompes, et 120 hommes, sans armes, pour travailler à éteindre le feu; mais on ne les laissa pas entrer.

Le feu a dévoré 150 maisons dans la rue des Juifs, et celle du capitaine prussien Réchenberg, qui y a perdu 200 mille écus de marchandises.

On évalue la perte à trois millions de florins.

La ville est imposée à une contribution de huit millions, valeur métallique; dans cette somme sont comprises toute espèce de réquisitions, excepté les vivres. Le premier tiers doit être acquitté en trois jours, le second le 27 juillet, et le dernier le 6 août.

Capitulation de la ville de Francfort, actuellement occupée par les troupes impériales, entre M. le baron de Brady, colonel au service de l'empereur, fondé de pouvoir de M. le comte de Wartensleben, général d'artillerie, commandant l'armée autrichienne dans le Bas-Rhin, et le général de division Kleber, commandant l'aile gauche de l'armée de Sambre et Meuse, suffisamment autorisé par le général en chef Jourdan.

Art. 1^{er}. A dater du moment de la signature des conditions y énoncées, il y aura un armistice de quarante-huit heures, entre les deux armées impériale et française, sur les deux rives de la Kintz, qui leur servira de ligne de démarcation, et depuis son embouchure dans le Mein, jusqu'à celle du Mein dans le Rhin.

Accordé.

II. Les 48 heures écoulées, le général d'artillerie, comte de Wartensleben, fera retirer les troupes impériales de la ville de Francfort, et les portera sur la rive gauche du Mein.

Rép. Les 48 heures écoulées, les troupes de la république prendront de suite possession des portes de la ville, à l'exception de celle de Saxenhauten, qui ne leur sera remise que quand la queue de la colonne autrichienne sera entièrement sortie de la ville.

III. La garnison, actuellement à Francfort, emmènera avec elle son artillerie et ses munitions; elle sortira avec armes et bagages.

Accordé.

IV. Les propriétés des habitans seront respectées et assurées; aucune punition ne pourra être infligée; aucun reproche ne pourra être fait aux habitans sur leur conduite dans le tems antérieur.

Rép. Les habitans s'en rapporteront, à cet égard, à la générosité française, dont ils trouveront les sentimens renfermés dans la proclamation du général en chef Jourdan aux habitans des pays situés sur la rive droite du Rhin, proclamation dont M. le colonel de Brady voudra bien leur remettre quelques exemplaires.

Signé KLEBER.

Cette capitulation a été signée par les deux parties, à sept heures du matin, le jour ci-dessus indiqué.

Signé le baron de Brady, colonel
du régiment de Murray.

CONSEIL DES CINQ-CENTS. Séance du 9 thermidor.

Encore un congé. . . . Encore à un. . . . C'est Willers qui l'obtient.

Camus : Le directoire vous a demandé par son message du 27 messidor dernier, de nouveaux fonds pour le ministre des relations extérieures. Le rapport a été retardé, parce que le ministre avoit envoyé des états qui n'étoient nullement conformes à la loi. Nous lui en avons demandé de nouveaux qui ne sont pas plus en règle que les premiers. Ces états ont été fournis et signés par un commis, et le ministre y a seulement apposé son *visa*. Que veut dire ce *visa*? N'est-ce pas au ministre qui est responsable et comptable, à signer ces états? Ce n'est pas tout. On a divisé ces états en dépenses ordinaires et dépenses secrètes. Dans les premières, on a relaté les dépenses du ministre, des employés, des frais de bureau, des agens diplomatiques; et ensuite dans un article séparé, on parle de dépenses journalières. Mais quelles sont ces dépenses journalières, si ce n'est le traitement du ministre des agens diplomatiques? etc. Voilà deux objets sur lesquels le ministre a à s'expliquer. Cependant comme les besoins de ce département peuvent être très pressans, je suis chargé de vous présenter le projet de résolution suivant :

1. La trésorerie nationale tiendra à la disposition du ministre des relations extérieures, la somme provisoire de trois millions, valeur fixe.

2. Le directoire enverra au conseil l'état des dépenses de ce ministre, d'une manière conforme aux loix.

Philippe Delville : Je ne viens pas combattre le projet. Mais comme une résolution ne peut être prise qu'à la suite d'une délibération, j'observe que nous ne sommes pas en nombre compétent. Pourquoi n'avoir pas suspendu la séance? Il étoit aisé de prévoir que le conseil seroit incomplet.

Le président : Il n'est qu'une heure, les membres vont arriver.

(4) En attendant qu'ils arrivent, la discussion continue. Soulignac : Comme le ministre n'a point fourni des états conformes aux loix, je demande l'ajournement.

Bourdon (de l'Oise) : Il faut qu'enfin le ministre des relations extérieures plie sous le joug des loix. Il est odieux qu'un ministre abuse de ces fonctions jusqu'à envoyer des états signés par un commis, et auxquels il n'appose qu'un *visa* insignifiant; est-ce un subterfuge grossier pour écarter la responsabilité qui ne pèse que sur lui?

Soulignac : Une remarque curieuse à faire, c'est qu'au bas de ces prétendus états, à la signature du commis Grand-Jean est jointe cette clause singulière : *sauf erreur, ou omission*. Dans l'état des dépenses du mois de brumaire, on voit que le ministre a demandé pour lui, en moins de 15 jours, treize cent mille livres; cette énorme dépense mérite au moins examen; et dans l'état de délabrement où sont nos finances, il est scandaleux de voir jeter l'argent par les fenêtres.

Camus : Pour concilier le respect dû aux loix et les besoins du service, je propose de n'accorder provisoirement que 600 mille livres. Cette somme ne sera consacrée qu'au paiement des agens diplomatiques. Quant au ministre et à ses employés, ils attendront jusqu'à ce qu'ils soient en règle.

Bourdon : Je ne reconnois pas la sévérité des principes qui caractérisent Camus. Le ministre peut signer sous 24 heures, ainsi je demande l'ajournement.

Le conseil adopte la proposition de Camus.

Jourdan propose un projet de résolution pour autoriser les notaires qui, portés sur des listes d'émigrés, ont obtenu leur radiation, à continuer leurs fonctions (Impression et ajournement.)

Sur le rapport de la commission des finances, le conseil adopte une résolution portant que les contributions personnelles et somptuaires établies par la loi du 7 thermidor an 3, seront les mêmes pour l'an 4, et perçues sur les rôles de l'an 3.

Chaque franc sera payé en mandats, valeur représentative de 10 livres de bled-froment, comme pour la contribution foncière.

La discussion continue sur la question de savoir s'il y aura oui ou non appel des jugemens de la haute-cour.

Talot et Madir soutiennent l'affirmative. Ils rappellent au conseil tous les maux qui ont résulté de la violation des principes envers des accusés. Peut-on leur donner trop grande garantie, puisqu'on convient qu'il est possible qu'ils soient frappés par une fausse application de la loi?

Philippe Delville défend l'article du projet avec une naïveté qui a souvent égayé le conseil.

Thibaudeau se range du même avis, et ne se fonde que sur l'impossibilité reconnue, d'après le mécanisme de notre pacte social, d'attribuer à une autorité ce droit de cassation.

On demande l'impression de son discours.

Elle est mise aux voix et adoptée, malgré l'opposition de quelques membres qui réclament sur le champ l'impression de tous les discours prononcés sur cette question. Deux épreuves consécutives sont douteuses; la troisième décide qu'il n'y a pas lieu à impression.

On demande la clôture de la discussion, elle est rejetée, et le conseil prononce l'ajournement.